



# Droit au vélo à Dunkerque

## NOS ACTIONS

### AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES

Information et revendication auprès des élus, des techniciens territoriaux.

Sensibilisation des salariés aux enjeux des déplacements à vélo.

Relations avec les Villes de Dunkerque et Grande-Synthe.

Concertation sur les projets cyclables de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD).

### AUPRÈS DES HABITANTS

4 à 5 réunions d'adhérents par an pour aborder les projets en cours.

Multiples actions et animations envers le public :

participation à la Fête du Vélo, à la Semaine de la mobilité et de la sécurité routière, au Salon du vélo, à l'opération éclairage et à de surprenantes manifest'actions !



## EN COURS

Travail avec le conseil général sur le Schéma cyclable de l'arrondissement de Dunkerque.

Réflexion avec la Communauté Urbaine sur le Schéma d'aménagement cyclable et le déploiement du futur réseau de vélos en libre service.

Revendications pour l'extension du parc de stationnement des vélos en surface (arceaux) et de l'amélioration du stationnement en habitat collectif.

Convention partenariale signée avec la communauté urbaine de Dunkerque.



## NOS REVENDICATIONS

Faire entendre la voix des cyclistes urbains.

Améliorer et développer le réseau des aménagements cyclables dans et entre les communes de la CUD.



Apaiser les conditions de circulation dans les centre-villes (extension des zones 30 et de rencontre, développement des double-sens cyclables, des cédez-le-passage cyclistes aux feux tricolores, etc.).

Faire installer un garage à vélo sécurisé en gare de Dunkerque.

Multiplier les stationnements vélo à proximité de tous les commerces et les lieux publics.

## ADHÉRER À DUNKERQUE PERMET DE :

Sensibiliser les citoyens à la pratique du vélo en ville... et ailleurs.

Fédérer les cyclistes urbains en groupe de pression pour revendiquer de meilleures conditions de circulation.

Négocier et se concerter avec nos partenaires, participer à un aménagement plus durable du territoire.

Participer au recensement et au signalement des anomalies du réseau cyclable.

Bénéficier de tarifs réduits sur les gilets rétro-réfléchissants, les protège-sacs réalisés par Droit au vélo et chez Arcelon cycles à Dunkerque.

Participer au financement de l'association et aux frais d'impression de *l'Heurovélo* et frais d'envoi des courriers.



## Droit au vélo - ADAV

Antenne locale : Maison de l'Environnement  
106, avenue du Casino - BP 40 021  
59 941 Dunkerque cedex  
dunkerque@droitauvelo.org

Siège régional : 23 rue Gosselet - 59 000 Lille  
www.droitauvelo.org - Tél. 03 20 86 17 25